

Objet : Programme d'épargne-retraite collectif de Kiewit



BANNER: Adhérez au programme d'épargne-retraite collectif de Kiewit

PROFITEZ DES AVANTAGES CI-DESSOUS ET ADHÉREZ DÈS AUJOURD'HUI :

- L'entreprise égalera vos cotisations salariales obligatoires, jusqu'à concurrence de vos cotisations pouvant atteindre 5 % de votre rémunération de base admissible.
- Réduction d'impôt immédiate : Vos cotisations sont prélevées sur votre paie brute, avant le calcul de l'impôt, ce qui réduit ainsi votre revenu imposable. Comme les retenues d'impôt sont fondées sur le solde de votre salaire, vous faites une économie d'impôt sur votre paie, et ce, tout au long de l'année durant laquelle vous versez des cotisations au régime collectif.
- Croissance de votre épargne à l'abri de l'impôt : Les sommes que vous affectez à un compte d'épargne enregistré dans le cadre du régime collectif fructifient à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que vous les retiriez.
- Frais de gestion des placements avantageux : Le régime collectif est assorti de frais de gestion des placements concurrentiels. En payant des frais de gestion moins élevés, il vous reste davantage d'argent à faire fructifier en prévision de la retraite.
- Bonne planification de la retraite : Vous pouvez accéder facilement au programme Étapes vers la retraite^{MD} (Étapes) de Manuvie, à l'évaluation du bien-être financier ainsi qu'à d'autres calculateurs de budget et de planification à partir de votre compte en ligne.

POUR COMMENCER :

1. Pour en savoir plus sur votre programme d'épargne-retraite collectif de Kiewit, [cliquez ici](#) pour accéder à votre Portail d'adhésion Peter Kiewit (PK).
2. Lorsque vous voudrez procéder à l'adhésion, cliquez sur le bouton **Adhérez maintenant**.
 - a. Vous avez besoin d'un identifiant Manuvie pour adhérer au(x) régime(s). Besoin d'aide pour établir votre identifiant Manuvie? Consultez la [FAQ](#).
 - b. Vous avez déjà un identifiant Manuvie? Il vous suffit d'ouvrir une session.
3. Entrez le code d'accès pour adhérer au régime collectif.

4. Suivez les instructions qui s'affichent à l'écran pour confirmer vos renseignements personnels, désigner votre ou vos bénéficiaires et choisir vos placements.

À la fin du processus d'adhésion, enregistrez la confirmation de votre adhésion et prenez note de votre **numéro de client**. Vous en aurez besoin pour nous appeler si vous avez des questions sur votre régime de retraite.

APRÈS VOTRE ADHÉSION AU PROGRAMME :

Vous devrez accéder à votre compte en ligne en cliquant [ici](#). Ce site est distinct du portail d'adhésion de Peter Kiewit et c'est à partir de lui que vous pourrez gérer votre compte par la suite. À partir de votre compte en ligne, vous pouvez mettre à jour le montant de vos cotisations aux régimes facultatifs, désigner votre ou vos bénéficiaires, modifier vos choix de placements et accéder à des outils de planification de la retraite pour faire le suivi de votre épargne-retraite.

N'oubliez pas de télécharger l'application Services mobiles Manuvie pour accéder à votre compte partout et en tout temps. L'application est disponible sur l'App Store et Google Play.

Ne tardez pas, adhérez aux régimes dès aujourd'hui!

Besoin d'aide pour adhérer au régime? Vous pouvez communiquer avec nos représentants par téléphone au 1 888 388-3288, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h (HNR).